



Association statuts assemblée générale extraordinaire

Par **celynerabo**, le **08/11/2017** à **12:23**

Bonjour,

Notre association souhaiterait modifier 2 choses dans ses statuts.

1 - Nous voudrions pouvoir inviter que les membres du conseil d'administration en cas d'assemblée générale extraordinaire; est ce légal ? en effet, mis à part le CA, nos adhérents sont peu engagés sur les questions de fond.

2 - Nous voudrions savoir s'il est possible qu'un salarié (hors bureau) puisse faire partie du conseil d'administration ?

Merci de votre temps.

Par **Visiteur**, le **08/11/2017** à **14:14**

Bonjour

1/Assemblée GENERALE extra ordinaire = convocation de tous les adhérents.

Mais vous pouvez convoquer une réunion du C.A

2/ La représentation de salariés au conseil d'administration peut être prévue, il faut que les statuts le permettent...